



BUREAU SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2021

Le lundi 15 novembre 2021 à 9h30, s'est réuni, à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE, Président, le Bureau Syndical du SDE07.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
SABATIER R. (VP)	X			BOUSCHON M. (VP)	X		
GENEST J. (VP)	X			COULMONT H.		X	
BULINGE JP. (VP)	X			ROUYEYROL B	X		
LEYNAUD J. (VP)	X			HERNANDEZ C.	X		
VALLA M. (VP)	X			PEYRACHE A.	X		
SCHERER A. (VP)	X			REVEL Franck	X		
CHAZE M. (VP)	X						

Patrick COUDENE, accueille les membres du Bureau et excuse les absents.

Le quorum est atteint.

L'ordre du jour sera le suivant :

- 1- Situation Budgétaire
- 2- Trésorerie
- 3- Paiements ER et EP
- 4- MOT ER-EP-FT
- 5- Subventions EP, FT, CEE
- 6- Avenant 1 chaufferie bois de Boffres
- 7- Avenant 1 chaufferie bois de Lamastre
- 8- Avenant 1 Maitrise d'œuvre chaufferie bois de Coucouron
- 9- Avenant 1 chaufferie photovoltaïque du Teil
- 10- Chaufferies bois de Montpezat-sous-Bauzon et Pailharès
- 11- Convention CCPDA prospective schéma directeur énergie renouvelable
- 12- Ligne trésorerie à la Banque Postale
- 13- Attribution marchés subséquents achat d'énergie
- 14- Avenant à la convention de mutualisation de l'archiviste
- 15- Présentation du CRAC Grdf
- 16- Frais de déplacement Président
- 17- Divers

1. Situation budgétaire

BUREAU SYNDICAL DU 15 NOVEMBRE 2021

SITUATION BUDGETAIRE

INVESTISSEMENT				
	CHAPITRE	14/12/2020	BP 2021	04/11/2021
DEPENSES	204 - SUBVENTIONS	1 613 267,09 €	2 300 000,00 €	797 508,06 €
	21/23 - TRAVAUX EP	6 580 143,50 €	7 000 000,00 €	4 589 345,10 €
	23 - TRAVAUX	13 665 347,69 €	17 300 000,00 €	14 714 176,84 €
	458- MOT	2 235 936,83 €	5 347 842,21 €	1 700 143,02 €
RECETTES	10 - DOTATIONS ET RESERVES	4 187 765,36 €	4 025 624,39 €	3 763 225,53 €
	13 - SUBVENTIONS	9 315 282,74 €	13 749 058,00 €	8 404 967,07 €
	458- MOT	2 228 549,69 €	8 226 584,24 €	1 938 830,75 €

FONCTIONNEMENT				
	CHAPITRE	14/12/2020	BP 2021	04/11/2021
DEPENSES	DEPENSES	8 345 806,05 €	14 886 837,45 €	11 438 737,07 €
RECETTES	73 - TCCFE	7 565 566,54 €	7 700 000,00 €	6 209 081,43 €
	75 - Redevances	2 141 399,41 €	1 505 000,00 €	1 909 788,28 €
	77 - Produits exceptionnels - Pénalités entreprises	51 203,84 €	115 600,00 €	82 155,22 €



2. Trésorerie

Bureau du mercredi 15 novembre 2021

Trésorerie SDE07

MOIS	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015
JANVIER	414 646,06		806 355,32	1 772 000,00	3 292 000,00	1 763 332,58 €	2 626 856,00 €
FEVRIER		3 291 268,15	235 060,38	503 263,84	1 887 187,41	1 213 576,69 €	2 163 924,00 €
MARS	2 081 000,00		141 350,00	932 124,02	3 452 413,41	762 498,01 €	2 798 495,00 €
AVRIL	1 618 419,73						
MAI	1 066 985,82		548 000,00	972 356,70		1 280 075,10 €	1 464 022,00 €
JUIN	1 561 160,40	610 056,17	2 028 401,60	2 119 512,50	460 000,00		333 967,72 €
JUILLET				919 255,81	1 230 504,58	1 450 331,96 €	3 487 786,00 €
AOUT			1 108 703,06				
SEPTEMBRE	1 806 376,45			2 144 565,47	3 211 782,13	4 578 000,00 €	2 871 748,91 €
OCTOBRE		1 422 601,94	1 082 448,85	503 209,58		3 745 264,27 €	2 377 660,00 €
NOVEMBRE	1 650 498,90	2 163 658,82	533 351,70	181 969,39	2 381 000,00	3 161 115,95 €	1 616 261,20 €
DECEMBRE		2 315 583,20	2 673 877,68	1 733 744,36		2 297 000,00 €	1 622 479,00 €

DEPENSES A VENIR

Factures attente paiement TP	981 640,73 €
Demandes d'acompte à régler	3 547 835,00 €

TOTAL 4 529 475,73 €

LIGNE TRÉSORERIE CAISSE D'ÉPARGNE

Initiale	3 500 000,00 €
	1 000 000,00 €
Disponible	2 500 000,00 €

2 500 000,00 €

LIGNE TRÉSORERIE BANQUE POSTALE

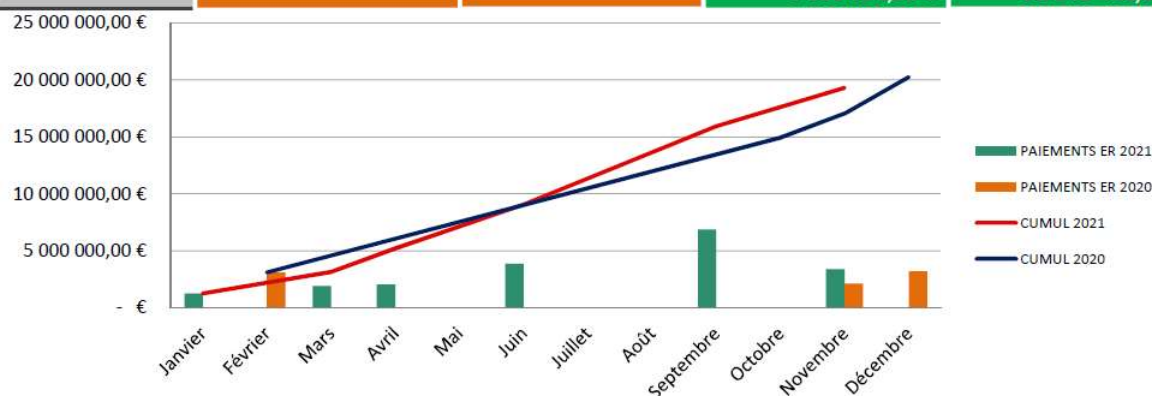
Initiale	1 500 000,00 €
	0,00 €
Disponible	1 500 000,00 €

3. Paiements ER et EP

BUREAU DU MERCREDI 15 NOVEMBRE 2021

PAIEMENTS TRAVAUX ER -EP

	2021		2020	
	PAIEMENTS ER 2021	CUMUL 2021	PAIEMENTS ER 2020	CUMUL 2020
Janvier	1 254 618,64 €	1 254 618,64 €		
Février			3 100 354,39 €	3 100 354,39 €
Mars	1 900 258,10 €	3 154 876,74 €		
Avril	2 042 629,61 €	5 197 506,35 €		
Mai				
Juin	3 861 762,70 €	9 059 269,05 €		
Juillet				
Août				
Septembre	6 864 172,15 €	15 923 441,20 €		
Octobre				14 922 555,74 €
Novembre	3 380 080,74 €	19 303 521,94 €	2 134 307,10 €	17 056 862,84 €
Décembre			3 188 628,35 €	20 245 491,19 €



REPARTITION DES PAIEMENTS A CE JOUR : ER 14 714 176,84€

EP 4 589 345,10€



4. MOT ER-EP-FT

Rajoutée en séance après validation des membres présents.



ÉLECTRIFICATION RURALE
Travaux coordonnés ER

BUREAU DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

Marché 2013-2015

Maîtrise d'Ouvrage Temporaire

Pour réalisation de travaux en mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'éclairage public et/ou le Génie Civil de télécommunication.

DOSSIER	LOT	COLLECTIVITÉ	COORDINATION ER / EP / FT	APS EP	APS FT	APS CÂBLAGE	APS TEL2	TOTAL
22/0070	2	128 LALOUVESC	EXT - Eco-Lotissement - Poste CHANTE OSSE	0,00 €	6 186,17 €	0,00 €	0,00 €	6 186,17 €
22/0063	9	87 FABRAS	ENF - quartier Les Plots poste LES PLOTS	0,00 €	5 211,77 €	0,00 €	0,00 €	5 211,77 €
22/0042	5	629 Syndicat ADN	EXT C5 - Poste CIMETIERE - Parcelle OA 173t	0,00 €	11 963,88 €	0,00 €	0,00 €	11 963,88 €
22/0036	4	60 CHATEAUNEUF DE VERNOUX	ENF - Aire de Jeux	0,00 €	3 658,38 €	0,00 €	0,00 €	3 658,38 €
22/0030	3	177 PLATS	RENF - Poste BALCON DU SERRE	0,00 €	2 197,04 €	0,00 €	0,00 €	2 197,04 €
22/0029	12	17 LES ASSIONS	ENF - Quartier LE PODERE - Poste LATOUR	0,00 €	8 032,47 €	0,00 €	0,00 €	8 032,47 €
22/0028	7	198 ROMPON	RENF C4 - Poste TC FONT DU POUZIN	0,00 €	7 349,08 €	0,00 €	0,00 €	7 349,08 €
22/0025	11	329 VALGORGE	ENF - Hameau CHASTENET	0,00 €	14 654,55 €	0,00 €	0,00 €	14 654,55 €
22/0021	8	242 ST GINEYS EN COIRON	RENF - Poste St GINEYS	0,00 €	6 807,55 €	0,00 €	0,00 €	6 807,55 €
22/0016	5	1 ACCONS	ENF - La Mothe	0,00 €	17 133,22 €	0,00 €	0,00 €	17 133,22 €
22/0015	5	1 ACCONS	ENF - Chapon tranche 2	0,00 €	18 080,81 €	0,00 €	0,00 €	18 080,81 €
22/0014	5	1 ACCONS	ENF - Chapon tranche 1	0,00 €	8 893,50 €	0,00 €	0,00 €	8 893,50 €
22/0013	16	1 ACCONS	ENF - Le Monteil	0,00 €	84 440,96 €	0,00 €	0,00 €	84 440,96 €
22/0011	7	66 CHOMERAC	RENF C5 - Poste MOIERE	0,00 €	19 004,88 €	0,00 €	0,00 €	19 004,88 €
22/0005	2	292 ST ROMAIN D'AY	RENF C5 - Poste LE MORIER	0,00 €	7 739,38 €	0,00 €	0,00 €	7 739,38 €
21/0337	15	42 BOURG ST ANDEOL	ENF - Avenue de la Gare	0,00 €	6 153,70 €	0,00 €	0,00 €	6 153,70 €



5. Subventions EP, FT, CEE

EP :

Commune	Affaire	Montant subvention initiale attribuée	Décompte Général Définitif ou devis	Complément à attribuer
DAVEZIEUX	EP 18/0131	16 110,00 €	48 216,84 €	7 258 €
ST PIERRE ST JEAN	EP 19/0001	2 127,00 €	11 516,69 €	3 632 €
ST PIERRE ST JEAN	EP 19/0002	2 939,00 €	7 824,62 €	973 €
ST ROMAIN D'AY	EP 19/0371	dysfonctionnement logiciel informatique	15 954,04 €	7 977 €



ÉCLAIRAGE PUBLIC

BUREAU DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

BP 2021 : 0 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
210005E 292	ST ROMAIN D'AY	EP 19/0371 - ENF - Quartier La Chiflette - Vallon des Crozes	15 954,04 €	7 977,00 €
210004E 78	DAVEZIEUX	Complément EP 18/0131 - Trvx Coord ENF - Rue René CLAIR et rue du PUY	14 515,31 €	7 258,00 €
210003E 284	ST PIERRE ST JEAN	Complément EP 19/0002 - Trvx Coord ENF Hameau de la Croixde LENNE St Jean	1 946,49 €	973,00 €
210002E 284	ST PIERRE ST JEAN	EP 19/0001 - Complément - Trvx Coord ENF Hameau de la Combe - St pierre	7 263,25 €	3 632,00 €
TOTAUX H.T.			39 679,09 €	19 840,00 €



FT :

- Montant de l'enveloppe 2021 : **250 000,00 euros**



TELECOM

BUREAU DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

BP 2021 : 250 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	DEVIS H.T.	SUBVENTION
210047T	201 RUOMS	FT 17/0317 - RENF C5 - poste LES PEDES - Mme NEGRE	26 635,15 €	13 318,00 €
210044T	52 CHAMPIS	Complément FT 18/0005 - Trvx Coord. ENF - Hameau de GARNIER	5 931,42 €	2 966,00 €
210043T	284 ST PIERRE ST JEAN	FT 19/0001 - Complément - Trvx Coord. ENF - HAMEAU DE LA COMBE - ST	2 937,65 €	1 469,00 €
210034T	152 MAUVES	Complément FT 17/0193 - Trvx Coord RENF - Poste ECOLE - raccordement	8 851,86 €	4 426,00 €
200093T	234 ST ETIENNE DE VALOUX	FT 18/0105 - Trvx Coord ENF - CARREFOUR RD 82 et RD 291 P. RD82	6 340,15 €	3 170,00 €
200089T	292 ST ROMAIN D'AY	FT 19/0371 - Trvx Coord ENF - Quartier La Chiffette - Vallon des Crozes -	15 954,04 €	7 977,00 €
200087T	103 ST JULIEN D INTRES	FT 19/0320 - Trvx Coord ENF - Quartier LA JALLAT - Poste VILLAGE ST JULII	8 608,96 €	4 304,00 €
200081T	339 VESSEAUX	FT 19/0265 - Trvx Coord ENF - quartier les Audiberts - Poste MAPPIAS	18 522,78 €	9 261,00 €
200079T	272 ST MAURICE D'ARDECHE	FT 19/0309 - Trvx Coord ENF - Chemin du Champ du Bois	8 133,63 €	4 067,00 €
200077T	222 ST CIERGE SOUS LE CHEYLARD	FT 19/0373 - Trvx Coord ENF - Quartier Les Nots - La Petite Moula	8 664,51 €	4 332,00 €
200064T	70 CORNAS	FT 19/0011 - Trvx Coord ENF - Impasse de la Mure	38 406,57 €	9 602,00 €
200061T	339 VESSEAUX	FT 19/0196 - Trvx Coord. RENF C5 - poste MAPPIAS	29 547,50 €	14 774,00 €
200059T	260 ST LAGER BRESSAC	FT 20/0051 - Trvx Coord. RENF C5 - poste SERRE PENDANT	11 027,71 €	5 514,00 €
200058T	316 SOYONS	FT 19/0126 - Trvx Coord. ENF - Quartier LES HAUTES FREYDIERES	15 762,66 €	3 941,00 €
200057T	168 ORGNAC L'AVEN	FT 20/0070 - Trvx Coord. EXT - parcelle AM 348 - poste MASSARGUES	15 280,98 €	7 640,00 €
200048T	250 ST JEURE D'AY	FT 20/0003 - Trvx Coord. RENF C5 - poste LA COMBE - M. ARNAUDON	16 923,89 €	8 462,00 €
200047T	221 ST CIERGE LA SERRE	FT 19/0239 - Trvx Coord ENF - Voie communale n°12 - Village	1 929,84 €	965,00 €
200045T	10 ANNONAY	FT 20/0063 - Trvx Coord ENF - Rue Emile BOUSCHON	13 585,82 €	3 396,00 €
200042T	60 CHATEAUNEUF DE VERNOUX	FT 20/0039 - Trvx Coord. ENF - Suite Chemin communal	1 957,33 €	979,00 €
TOTAUX H.T.			255 002,45 €	110 563,00 €



CEE :

- Montant de l'enveloppe 2021 : **600 000,00 euros**
- Subvention déjà allouée : **271 577,48 euros**
- Reste à allouer : **328 422,52 euros**

Le Président propose au bureau de statuer sur les demandes de subventions figurant dans le tableau ci-annexé, pour un montant de **112 230,27 euros**.



CEE

BUREAU DU LUNDI 15 NOVEMBRE 2021

BP 2021 : 600 000 €

Attribution Subventions

DOSSIER	COLLECTIVITÉ	LIBELLÉ	Montant Eligible HT	SUBVENTION
21-0048CEE 281	ST PERAY	Rénovation des menuiseries façade nord de l'école des Brémondières	20 820,00 €	4 164,00 €
21-0047CEE 281	ST PERAY	Rénovation des menuiseries façade nord de l'école du Quai	35 196,18 €	11 466,84 €
21-0041CEE 88	FAUGERES	Remplacement d'une chaudière gaz à la mairie	2 619,00 €	1 309,50 €
21-0024CEE 147	MALARCE SUR LA THINES	Rénovation énergétique de la salle de la mairie de la Figère	4 178,65 €	2 089,33 €
21-0012CEE 243	ST JACQUES D'ATTICIEUX	Remplacement des menuiseries de l'école	7 544,00 €	3 772,00 €
21-0005CEE 291	ST REMEZE	Réfection des menuiseries de l'école	14 458,34 €	7 229,17 €
20-0056CEE 308	SARRAS	Eclairage en Leds de l'école publique	17 535,00 €	3 507,00 €
20-0055CEE 221	ST CIERGE LA SERRE	Travaux d'isolation de la salle de motricité	5 500,00 €	2 750,00 €
20-0051CEE 269	ST MARTIN DE VALAMAS	Remplacement des menuiseries du bâtiment du Pont	5 225,00 €	2 207,90 €
20-0043CEE 37	BOREE	Rénovation et isolation d'appartements communaux	10 648,60 €	5 324,40 €
20-0024CEE 48	CHALENCON	Rénovation du Quai des Haltes	22 668,20 €	10 800,46 €
19-0101CEE 83	DUNIERE SUR EYRIEUX	Rénovation d'un bâtiment communal	16 843,40 €	8 421,70 €
19-0009CEE 66	CHOMERAC	Rénovation Salle Jeanne d'Arc	47 421,77 €	17 484,35 €
18-0103CEE 153	MAYRES	Réhabilitation de l'ancienne mairie en boulangerie & commerce de proximité -SDEA	70 683,12 €	20 157,52 €
18-0034CEE 348	VOGUE	Mise en accessibilité de la Mairie, de l'Agence Postale et l'Office de Tourisme	25 153,67 €	11 546,10 €
TOTAUX H.T.			306 494,93 €	112 230,17 €



6. Avenant 1 chaufferie bois de Boffres

Le Président rappelle que la commune de BOFFRES a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur communal.

Le Président rappelle que le SDE07 a attribué le lot unique du marché de travaux à l'entreprise SARL THERMIK – ESPACE ECO HABITAT pour un montant de 84 651.68 € HT:

Le Président informe le bureau syndical de l'avancement des travaux et notamment des travaux supplémentaires ainsi que des modifications qui ont générées des moins-values selon l'annexe correspondante à la présente délibération.

Les travaux en plus de ce marché s'élèvent à 3 259.41 euros HT et les travaux en moins s'élèvent à 1 498 euros HT. Ainsi pour ce lot unique un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 1 761.41 euros HT en plus-value.

Le Président indique que la plus-value introduit par cet avenant est de 2.08% sur le total du marché.



MARCHE CREATION CHAUFFERIE BOIS ET RESEAU DE CHALEUR DE BOFFRES

ANNEXE DE L'AVENANT 1

Lot unique

Titulaire du marché - SARL THERMIK - ESPACE ECO HABITAT

Montant du marché notifié HT 84 651,68 €

PLUS VALUE euros HT		MOINS VALUE euros HT	
Modification fumisterie associée à la nouvelle chaudière	345,00 €	Modification chaufferie (chaudière de 56KW au lieu de 64KW)	1 450,00 €
Augmentation longueur silo	390,00 €	Modification hydraulique (ballon de 600 litres au lieu de 1000)	48,00 €
Ensemble régulation espace Mairie comprenant 6 sondes	830,00 €		
Mise en place d'une boîte à clef à l'extérieure de la chaufferie suite prescription contrôle technique	51,69 €		
Réalisation et pose d'un panneau de communication en dibon 120 cm X 140 cm	378,00 €		
Travaux d'étanchéité extérieure du silo	1 264,72 €		
TOTAL euros HT	3 259,41 €		1 498,00 €

Total avenant N1 euros HT	1 761,41 €
---------------------------	------------

% d'écart introduit par l'avenant	2,08%
-----------------------------------	-------

Nouveau montant du marché euros HT	86 413,09 €
------------------------------------	-------------



7. Avenant 1 chaufferie bois de Lamastre (délib retirée)

8. Avenant 1 Maitrise d'œuvre chaufferie bois de Coucournon

Le Président rappelle que la commune de COUCOURON a mandaté le SDE07 pour la réalisation d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur afin de chauffer la future maison de santé et le futur siège de la CDC Montagnes d'Ardèche.

Lors du bureau syndical du 12 juillet 2021, il a été approuvé le montant APD de l'opération pour un montant de 197 839 euros HT ainsi que le montant total de l'opération à 256 673 euros HT comprenant la rémunération du SDE07 mandataire à hauteur de 7 476 euros HT.

Suite à validation du montant APD – montant inférieur au montant prévisionnel du programme, le bureau syndical a également autorisé le président à passer un avenant avec le maître d'œuvre CABINET COSTE visant à fixer sa rémunération définitive à 18 579.89 euros HT.

Le Président indique que cette rémunération définitive qui était proposé lors du bureau syndical du 12 juillet 2021 aurait dû être de 17 920.33 euros HT et non de 18 579.89 euros HT.

En effet, le Forfait définitif se calcul de la manière suivante selon les pièces du marché :

Forfait définitif = Rémunération provisoire X (Coût prévisionnel des travaux arrêté / enveloppe prévisionnelle des travaux)

Avec Forfait définitif = 25 362.50 X (197 839 / 280 000) soit 17 920.33 euros HT.

Le montant de la rémunération provisoire qui a été utilisé dans le calcul de la dernière délibération était celui de l'offre initiale (26 296 euros HT) et non celui de l'offre négociée et notifiée au titulaire pour 25 362.50 euros HT.

Par ailleurs le Président informe le bureau syndical que le SDE07 a transmis au titulaire l'avenant pour signature, pour un montant de 17 920.33 euros HT et que ce dernier souhaite une révision de sa rémunération définitive à 21 126.07 euros HT selon la décomposition annexée à la présente délibération.

En effet, le maître d'œuvre a expliqué que l'étude de faisabilité qui correspondait en réalité à une étude plus poussée de type Avant-Projet Définitif a été sous-évaluée dans son offre et qu'une partie des honoraires de l'étude de faisabilité ont été reportée dans le poste PROJET/DCE. Le prestataire indique ainsi qu'une partie du travail a été exécutée en « coût fixe » avec notamment la réalisation d'une étude structurelle Béton Armé réalisé par un bureau d'études structures. Aussi, le CABINET COSTE souhaite maintenir le montant du poste PROJET/DCE à 10 925 euros HT afin de compenser une partie du coût fixe occasionné par cette double étude « étude faisabilité/étude APD » et accepte l'application de la formule de révision du marché pour l'ensemble des autres postes ACT, EXE, DET, OPC et AOR.



La rémunération définitive de la tranche optionnelle ainsi proposée par le prestataire CABINET COSTE est la suivante :

	Rémunération provisoire	Rémunération définitive
PROJET DCE	10 925,00 €	10 925,00 €
ACT	1 312,50 €	927,37 €
EXE	1 575,00 €	1 112,84 €
DET	9 450,00 €	6 677,07 €
OPC	1 050,00 €	741,90 €
AOR	1 050,00 €	741,90 €
Total HT	25 362,50 €	21 126,07 €
Total TTC	30 435,00 €	25 351,29 €

Le Président indique que cette rémunération définitive représente ainsi une baisse de 17% des honoraires du prestataire au lieu des 29% envisagée initialement.

Monsieur Jacques Genest ne prend pas part au vote.



9. Avenant 1 chaufferie photovoltaïque du Teil

Le Président rappelle que la commune de LE TEIL a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une installation photovoltaïque à l'école du center au TEIL.

Le Président rappelle que le SDE07 a attribué le lot unique du marché de travaux à l'entreprise ID SOLAIRE pour un montant de 65 820 € HT:

Le Président informe le bureau syndical de l'avancement des travaux et notamment des travaux supplémentaires ainsi que des modifications qui ont générées des moins valus selon l'annexe correspondante à la présente délibération.

Les travaux en plus de ce marché s'élèvent à 2 500 euros HT et les travaux en moins s'élèvent à 1 800 euros HT. Ainsi pour ce lot unique un avenant N°1 doit être passé pour un montant de 700 euros HT en plus-value.

Le Président indique que la plus-value introduit par cet avenant est de 3.01 % sur le total du marché.



MARCHE CREATION D'UNE INSTALLATION PHOTOVOLTAÏQUE A L'ECOLE DU CENTRE AU TEIL

ANNEXE DE L'AVENANT 1

Lot unique

Titulaire du marché - ID SOLAIRE

Montant du marché notifié HT 65 820,00 €

PLUS VALUE euros HT		MOINS VALUE euros HT	
Mise en sécurité et moyens de levage	2 500,00 €	Afficheur numérique	1 800,00 €
Pose de consoles de sécurités et location d'un manuscopique	2 500,00 €	Afficheur numérique selon spécification du CCTP	1 200,00 €
		Pose et raccordement de l'afficheur numérique	400,00 €
		Fourniture, pose et raccordement d'une ligne de communication en	100,00 €
		Essais et mise en service de l'afficheur numérique	100,00 €
TOTAL euros HT	2 500,00 €		1 800,00 €

Total avenant N1 euros HT	700,00 €
% d'écart introduit par l'avenant	1,06%
Nouveau montant du marché euros HT	66 520,00 €



10. Chauffage bois de Montpezat-sous-Bauzon et Pailharès

Le Président rappelle que la commune de Montpezat Sous Bauzon a confié au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche (SDE07) une mission de mandat d'ouvrage pour la construction d'une chaufferie bois qui sera située sur la Place de la Mairie afin d'alimenter via un réseau de chaleur la Mairie, la médiathèque et des logements communaux.

Le montant total de l'opération ainsi confié au SDE07 est de 151 774 euros HT, dont 116 182 euros HT de travaux.

Le Président rappelle que ce projet d'investissement EnR devrait bénéficier d'un soutien financier important des pouvoirs publics.

Ainsi avec notre aide technique, la commune est lauréate de l'Appel à Projets Bois Energie de la Région pour un montant d'aide de 35 840 euros.

Par ailleurs, une demande a été réalisée également auprès du Département dans le cadre du COT ENR MDE Fonds Chaleur de l'ADEME pour une aide de 45 797 euros.

Concernant l'aide de l'ETAT DSIL, une demande sera à transmettre en début d'année prochaine pour la dotation 2022.

Le Président indique les aides mobilisables pour ce projet pourraient atteindre les 80%.

Afin d'avancer ce projet, le SDE07 a mandaté le CABINET COSTE basé à Valence pour une mission de maîtrise d'œuvre.

Une réunion de lancement de la mission de maîtrise d'œuvre s'est tenue en mairie de Montpezat Sous Bauzon en date du 4 octobre 2021. Lors de cette réunion de définition des besoins, il a été demandé par la commune au maître d'œuvre de proposer le raccordement de l'ancienne perception au futur réseau de chaleur ainsi que la mise en place de radiateurs esthétiques pour la salle du conseil ainsi que l'accueil/secrétariat et ce afin d'être en harmonie avec l'intérieur du bâtiment. Il a été également demandé d'équiper en radiateurs verticaux le bureau du maire, le SAS d'accueil et le local entre le SAS et le bureau du Maire. De plus, le tracé du réseau de chaleur devrait être plus important que prévu initialement compte tenu de la nécessité de pénétrer dans le local ménage de la mairie.

Le Président indique que le CABINET COSTE a transmis l'Avant-Projet Définitif de l'opération en date du 14 octobre 2021 avec un montant prévisionnel des travaux de 131 734 euros HT.

Le montant prévisionnel selon l'étude de faisabilité était de 116 182 euros HT, ainsi le montant prévisionnel APD représente un surcoût du poste travaux de 15 552 euros HT par rapport au projet initial. De plus un avenant devra être passé avec le maître d'œuvre afin de fixer sa rémunération définitive sur la base du montant arrêté de l'APD, soit une rémunération de 14 669.3 euros HT au lieu de 12 937.50 euros HT.

Le Président indique que le SDE07 mandataire a consulté des prestataires pour les missions « Contrôle technique » et « CSPS ». L'entreprise QUALICONSULT a été retenue pour assurer le contrôle technique pour 2 700 euros HT et l'entreprise ELYFEC pour le CSPS pour 1 505 euros HT.

Ainsi il est nécessaire de passer un avenant avec la commune qui nous a mandatés pour un montant total de l'opération, mandat SDE07 compris, à 164 377 euros HT au lieu de 151 774 euros HT selon la convention de mandat initiale.



Il est à noter que le surcoût pourra être intégré dans l'enveloppe subventionnable qui sera sollicitée pour le compte de la commune auprès de la dotation DETR/DSIL 2022.

En ce qui concerne le planning de réalisation, Le Président précise que les travaux pourraient débuter en avril 2022 avec une mise en service effective de la chaufferie biomasse pour l'automne 2022.

PROJET D'AVENANT N°1 CONVENTION MANDAT CHAUFFERIE BOIS SDE07

1. TRAVAUX		
Chaufferie bois, silo, réseau de chaleur primaire	Montant en euros HT	Montant euros TTC
Installation chantier, études et prestations de fin de travaux	2 978 €	3 573 €
Gros œuvre	25 166 €	30 200 €
Process biomass, électricité, réseaux et divers en chaufferie	52 231 €	62 677 €
Réseau de chaleur médiathèque	2 187 €	2 624 €
Sous station de chauffage médiathèque	2 517 €	3 020 €
Réseau de chaleur mairie	4 146 €	4 976 €
Sous station de chauffage mairie	10 147 €	12 177 €
		0 €
Sous total chaufferie bois, silo et réseau de chaleur	99 372 €	119 247 €
Réseaux secondaires	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Travaux réseaux secondaires pour la création d'un réseau de chauffage vers le bâtiment médiathèque	1 518 €	1 822 €
Travaux réseaux secondaires pour la création d'un réseau de chauffage vers le bâtiment mairie	30 844 €	37 013 €
Sous total réseaux secondaires	32 362 €	38 835 €
Total travaux	131 735 €	158 081 €
2 ETUDES		
Etudes	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Maîtrise d'œuvre	14 669 €	17 603 €
Contrôle technique	2 700 €	3 240 €
CSPS	1 505 €	1 806 €
Total Etudes	18 874 €	22 649 €
3 DIVERS	150 609 €	
Divers	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Etude de faisabilité COSTE (coût après subvention du département Contrat d'objectifs ENR MDE	1 641 €	1 969 €
Frais d'appel d'offres et de reprographie (0,5% travaux et études)	753 €	904 €
Total Divers	2 394 €	2 872 €
4 IMPREVUS		
Imprévus	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Imprévus, révisions (5% travaux)	6 587 €	7 904 €
Total Imprévus	6 587 €	7 904 €
Montant enveloppe prévisionnelle hors honoraires SDE07 euros HT	159 589 €	191 507 €
5 HONORAIRES SDE07		
Honoraires SDE07	Montant en euros HT	Montant en euros TTC
Rémunération du mandataire (3% enveloppe prévisionnelle)	4 788 €	5 745 €
Total honoraires	4 788 €	5 745 €
TOTAL GENERAL EUROS HT	164 377 €	197 252 €



Échéances	Montant participation communale (euros HT)	Calendrier	Cumul des versements de la commune (euros HT)	Part du versement de la commune (%)
Acompte N°1	7 589 €	Dès la notification au maître d'œuvre	7 589 €	5%
Acompte N°2	24 657 €	Dès mandatement par le mandataire de la 1ère facture des marchés de travaux	32 246 €	20%
Acompte N°3	41 094 €	Dès mandatement par le mandataire d'au moins 30% du total des marchés de travaux	73 340 €	45%
Acompte N°4	41 094 €	Dès mandatement par le mandataire d'au moins 60% du total des marchés de travaux	114 434 €	70%
Solde	49 943 €	Au plus tard dans les 4 mois suivant l'expiration de la garantie de parfait achèvement	164 377 €	100%

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL		
	Montant euros	Part du coût total en %
Département - COT ENR MDE Fonds Chaleur de l'ADEME	45 797 €	27,86%
Région AAP Bois énergie	35 840 €	21,80%
Etat - DSIL	49 865 €	30,34%
Participation du Maître d'ouvrage	32 875 €	20,00%
COUT TOTAL HT	164 377 €	100,00%



OBJET : MANDAT DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA CREATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS DANS LE BATIMENT RUE DES GITES A PAILHARES

Le Président présente au bureau syndical le projet de rénovation énergétique du bâtiment place des Gîtes (ancienne école) de la commune de PAILHARES, avec notamment le souhait des élus de chauffer l'ensemble des logements communaux avec une chaudière collective biomasse.

Pour ce projet de rénovation, les services du SDE07 ont réalisé en mars une note visant à proposer des préconisations de travaux de rénovation énergétique dont la mise en place d'une chaudière bois.

Le Président indique que cette étude a été réalisée dans le cadre de l'adhésion de la commune à la compétence facultative maîtrise de la demande en énergie et conseils en énergie partagés.

Pour finaliser ce projet de rénovation énergétique et de mise en place d'une chaudière collective, le Président précise que la commune a fait réaliser un audit énergétique en août par le bureau d'études GEDATEL. Cet audit a permis de confirmer que ce bâtiment est actuellement très énergivore (étiquette G du DPE) et que la mise en place d'une chaudière bois collective associée à des travaux de rénovation (isolation, remplacement des fenêtres, VMC) devraient permettre de baisser considérablement la consommation d'énergie finale du bâtiment pour arriver à une étiquette D du DPE. La consommation du site devrait ainsi être réduite de l'ordre de 87% avec un gain environnemental de 14.6 tonnes de CO₂/an.

S'agissant du financement de la chaufferie bois, Le Président indique que des aides sont mobilisables, à savoir l'Etat via la DSIL et enfin le Département via le COT ENR MDE Fonds chaleur de l'ADEME. Le Président informe qu'à ce jour l'Appel à Projets bois énergie de la Région est suspendu et qu'une demande pourra être réalisée dès la parution du nouveau règlement.

Pour mener à bien ce projet de chaufferie bois collective, le Président indique que les élus de la commune ont souhaité s'appuyer sur l'aide technique du SDE07. A cet effet, le conseil municipal du 22 octobre 2021 a délibéré favorablement pour confier au SDE07 un mandat d'ouvrage en application des dispositions de l'article L2422-5 du Code de la commande publique, créé par l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018.

Sur la base du devis de l'entreprise IDAM (chaudières granulés) et d'estimations, le Président propose que l'enveloppe prévisionnelle de ce projet d'investissement soit de 83 136 euros HT, dont une rémunération de 3% du SDE07 de 2 421 euros HT.

Le Président propose d'accepter l'application de la convention de mandat annexée à la présente délibération qui présente notamment les caractéristiques précises de l'intervention du Syndicat.



11. Convention CCPDA prospective schéma directeur énergie renouvelable

Le Président rappelle que La loi pour la Transition Energétique et la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 positionne les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) comme porteurs des Plans Climat Air Energie Territoire (PCAET).

Doivent être traités dans ce plan d'actions, les distributions d'énergies, le stockage, le développement des énergies renouvelables, les démarches d'économie d'énergie ainsi que le développement des véhicules électriques. Ainsi, en tant qu'AODE, TE 26 et le SDE07 ont vocation au titre de l'art 22-24-34 du CGCT à s'impliquer dans ce travail de planification. En effet, ils disposent de capacités d'expertise dans le secteur énergétique et de la possibilité d'engager des politiques incitatives compatibles avec leurs statuts. En tant qu'AODE, le SDED et le SDE07 sont propriétaires des infrastructures de distribution d'énergie et participent à la planification régionale des énergies renouvelables.

L'énergie étant étroitement associée aux projets de territoire, la Communauté de Communes décline un certain nombre d'actions contenues dans son PCAET et le cas échéant dans d'autres programmes (TEPOS, CTE...) Elle a vocation à mobiliser et impliquer l'ensemble des acteurs locaux dans la mise en œuvre des plans d'actions.

La Communauté de Communes Porte de DrômArdèche est compétente en matière d'élaboration du Plan Climat Air Energie Territoire.

Elle est ainsi engagée dans les politiques d'économie d'énergie, de développement des énergies renouvelables et d'amélioration de la qualité de l'air.

Elle a donc vocation à planifier un ensemble de projets opérationnels sur le territoire tels que la construction de parcs éoliens, de parcs photovoltaïques, ou d'unité de méthanisation.

La co-construction d'une politique territoriale de transition énergétique nécessite l'implication de tous les acteurs du territoire au premier rang desquels figurent les deux syndicats départementaux d'énergies : TE Drôme-SDED et le SDE07. En effet, au travers de leurs compétences statutaires, **Territoire d'énergie Drôme-SDED et SDE07** sont concernés par les objectifs retenus par la Communauté de Communes Porte de DrômArdèche.

Afin d'accompagner la Communauté de communes dans le lancement de ce schéma, une aide financière de 50 % des dépenses réelles engagées (Toutes Taxes Comprises) lui sera attribuée dans la limite de la somme de 21 862 euros. Elle sera répartie entre Territoire d'énergie Drôme-SDED (15 000 euros) et le SDE07 (6 862 euros) afin d'apporter un soutien financier à la réalisation du schéma directeur pour le développement des énergies renouvelables du territoire. Cette aide sera versée à la CCPDA sur présentation de la facturation du prestataire ayant réalisé l'étude.



12. Ligne trésorerie à la Banque Postale

La ligne de Trésorerie de la Banque Postale arrive à terme le 23 novembre prochain.

Compte tenu du montant des dépenses que le syndicat doit honorer, l'encaissement décalé des subventions et participations en fin d'exercice et en ce début 2022, il apparaît opportun de contracter une ligne de trésorerie complémentaire permettant d'assurer le fonctionnement du syndicat et d'assurer un fonds de roulement adéquat.

La Banque Postale nous a adressé la proposition suivante :

• Montant de l'offre	: 1.5 Millions
• Durée du contrat	: 1 an
• Taux	: 0.68 % l'an base : 30/360
• Commission d'engagement	: 1500€
• Commission de non utilisation	: 0.15 % du montant non utilisé

Les conditions ont toutes été optimisées par rapport à celles de l'an passé.

13. Attribution marchés subséquents achat d'énergie

Présentation en séance

14. Avenant à la convention de mutualisation de l'archiviste

Le SDE07 emploie une attachée de conservation du patrimoine au poste d'archiviste.

Celle-ci occupe actuellement cet emploi à temps non complet (50%), en exerçant ses fonctions au SDE07 pour 30% et à Ardèche habitat pour 20% dans le cadre d'une convention de mise à disposition de personnel.

A ce jour, le besoin propre du SDE07 est maintenu à 30% d'un temps complet. En revanche, Ardèche habitat a formé la demande d'employer l'archiviste pour 30% d'un temps complet.

L'acceptation de cette demande, sans incidence pour le SDE07, conduit à modifier la quotité de travail de l'emploi à temps non complet d'archiviste, relevant celle-ci de 50 à 60%

Par conséquent, il est proposé au comité syndical :

- D'augmenter à 60% le temps de travail de l'emploi d'archiviste, afin de tenir compte de l'augmentation du besoin d'Ardèche habitat.
- De modifier en conséquence, par avenant, la convention de mise à disposition de personnel qui prévoit la quotité de travail de l'agent dans chaque structure (30% au sein du SDE07, 30% au sein d'Ardèche Habitat).

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles 34, 61 à 63 et 97,

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires



territoriaux nommés sur des emplois permanents à temps non complet,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 modifié relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

Vu la délibération du bureau syndical du SDE07 du 24 novembre 2014 créant un emploi d'archiviste à temps complet au SDE07,

Vu la délibération du comité syndical du 25 janvier 2021 modifiant le temps de travail de l'emploi d'archiviste et la mutualisation de celui-ci,

Vu la convention de mise à disposition de personnel du 10 février 2021 entre le SDE07 et Ardèche habitat,

Considérant les nécessités de service d'Ardèche habitat qui conduisent à cette demande d'augmentation de la quotité de travail de l'archiviste mutualisée,

Considérant l'absence d'incidence pour le SDE07 de l'acceptation de cette demande,

15. Présentation du CRAC GRDF

Présentation en séance

16. Frais de déplacement Président

Vu la délibération du Comité Syndical en date du 11 septembre 2020 portant sur les indemnités de fonction et les frais de déplacement et précisant que pourront en outre être pris en charge les frais de mandats spéciaux ou de représentation, dans les conditions réglementaires en vigueur et que l'ensemble des délégués, à l'exception de ceux bénéficiant d'indemnités de fonction (Président et Vice-Présidents) sont dédommagés de leurs frais de déplacement pour les réunions du Comité syndical et du Bureau sur la base des tarifs kilométriques applicables aux fonctionnaires (+ frais éventuels de repas), ainsi que pour les frais de transport dans le cadre de missions à l'extérieur.

Ainsi, à l'occasion du Salon des Maires à Paris, du 15 au 18 novembre 2021, du E-Rallye de Monaco du 20 au 24 octobre 2021, des 25 ans du SDES du 1^{ER} au 2 décembre 2021 et réunion TEARA Savoie du 14 octobre 2021 ; il conviendra de prendre en charge les frais engagés lors de ce déplacement par Monsieur COUDENE, Président dans le cadre de son mandat spécial.

17. Divers